

FIN D'ANNÉE DE TERMINALE ET PHASE D'ADMISSION DE PARCOURSUP

Jeudi 25 mai 2023



LE CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE

Calendrier de fin d'année de Terminale



	JUIN					JUILLET	
	30/05 AU 02/06	05 AU 09/06	12 AU 16/06	19 AU 23/06	26 AU 30/06	03 AU 07/07	11 AU 15/07
COURS	SEMAINES DE COURS FIN DES COURS LE VENDREDI 9 JUIN				RESTITUTION DES IPAD		
BACCALAURÉAT			MERCREDI 14 JUIN : ÉPREUVE DE PHILOSOPHIE	DU LUNDI 19 AU LUNDI 26 JUIN : GRAND ORAL		RÉSULTATS : MARDI 4/07 ORAUX 2ND GROUPE : 5, 6 ET 7/07	
PARCOURSUP	À PARTIR DU JEUDI 1ER JUIN : PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION		SUITE DE LA PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION DÉBUT DE LA PHASE COMPLÉMENTAIRE LE JEUDI 15 JUIN			PHASE COMPLÉMENTAIRE	



PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION

Le calendrier 2023 en 3 étapes



> **Une phase d'admission principale plus rapide et plus courte :**

Du 1^{er} juin au 7 juillet 2023

Objectif : permettre plus de propositions en début de procédure pour réduire le sentiment d'attente des candidats ; laisser plus de temps pour préparer la rentrée (inscriptions, recherches de logement, etc...)

> **Une hiérarchisation des vœux restant en attente plus précoce :**

Du 30 juin au 3 juillet 2023

Objectif : au moment où les formations sont toutes à peu près remplies, accélérer le processus final de choix et mieux accompagner les lycéens dans l'expression de leurs préférences

Les dates clés

À partir du
1^{er} juin

Phase principale d'admission

Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je réponds au fur et à mesure aux propositions d'admission.

Du 30 juin
au 3 juillet

Classement des vœux en attente

À compter du 30 juin, je dois **classer par ordre de préférence** les vœux en attente que je souhaite conserver.

4 juillet

Résultats du baccalauréat

7 juillet

Fin de la phase principale d'admission

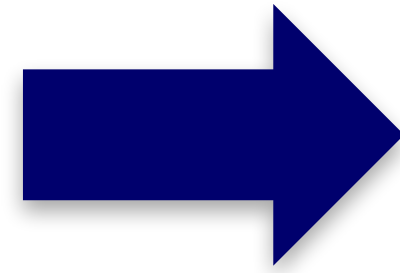


La phase d'admission principale du 1er juin au 7 juillet 2023

- > Avant le début de la phase de la phase d'admission, assurez vous de bien avoir vos identifiants Parcoursup. **Repensez à vos vœux**, tâchez d'établir un ordre de priorité car **il faudra faire des choix**.
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 1 juin 2023 à tous leurs vœux**.
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix, il libère des places qui sont dès le lendemain proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > **Les candidats ayant des vœux en attente peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu.
- > **Soyez attentif aux délais de réponse de chaque proposition d'admission**. Les candidats doivent **obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée et attribuée, dès le lendemain, au 1^{er} candidat en liste d'attente

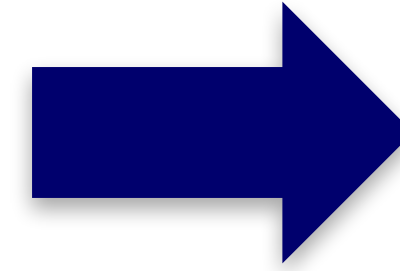
> Formations sélectives (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)

**OUI (proposition
d'admission)**



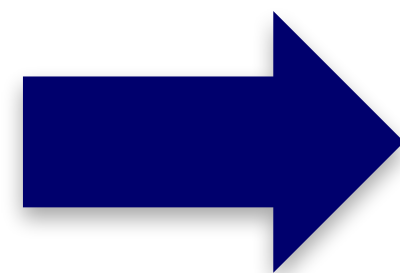
Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée

En attente d'une place



Le vœu en attente est maintenu d'office. Lorsque le candidat accepte une proposition, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver

Non



Le candidat peut demander à la formation les raisons de cette décision
La marche à suivre est explicitée dans son dossier, en face du vœu

> Formations non sélectives (licences, PPPE, PASS)

OUI (proposition d'admission)



Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée

OUI-SI (proposition d'admission)



Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée

En attente d'une place



Ce vœu en attente est maintenu d'office. Lorsque le candidat accepte une proposition, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver

Oui-si : proposé pour l'essentiel par les licences

C'est une **proposition d'admission avec un dispositif d'accompagnement intégré à la formation**

Objectif : aider les étudiants à réussir leur licence

Pour découvrir le dispositif proposé par l'université > cliquer sur le **bouton « infos sur le oui-si »** en face de la proposition dans votre dossier. Les dispositifs sont variés :

- accompagnement méthodologique
- modules de remise à niveau dans certaines matières
- tutorat individualisé ou collectif avec un enseignant ou un étudiant tuteur.

Cet accompagnement peut être **programmé sur la durée de la Licence en 3 ans ou, dans certains cas, sur 4 ans** pour que vous puissiez avancer à votre rythme et réussir votre 1^{ère} année en 2 ans avec des bases solides.

Une alerte dès que vous recevez une proposition d'admission

Vous êtes alerté, le matin, dès que vous recevez une proposition d'admission :

- **par SMS et par mail dans votre messagerie personnelle** (une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable ont été demandés au moment de l'inscription)
- **dans la messagerie intégrée à votre dossier** candidat sur Parcoursup

A noter :

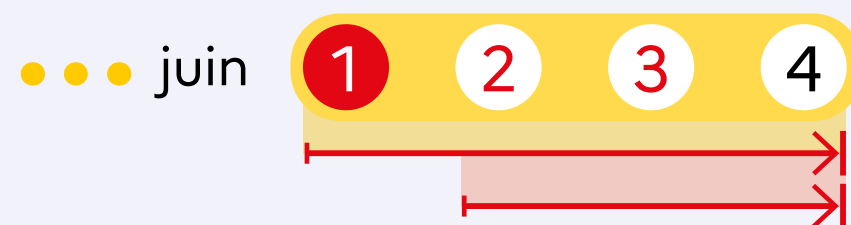
La plateforme est désormais compatible avec les téléphones mobiles, il n'y a plus d'application mobile dédiée. Notez tout de même qu'il est toujours conseillé d'interagir avec son dossier depuis un ordinateur.

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

Les délais à respecter pour répondre aux propositions d'admission

Propositions reçues le 1^{er} ou le 2 juin 2023

→ Je dois répondre avant le 4 juin, 23h59 (heure de Paris)



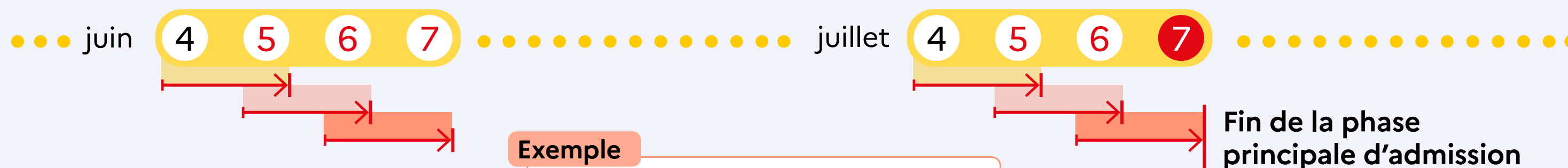
Propositions reçues le 3 juin 2023

→ Je dois répondre avant le 5 juin, 23h59 (heure de Paris)



Propositions reçues entre le 4 juin et le 6 juillet 2023

→ J'ai 2 jours pour répondre



Exemple

Je reçois une proposition d'admission le 8 juin 2023 matin, j'ai jusqu'au 9 juin 2023, 23h59 (heure de Paris) pour répondre.

ATTENTION :

La date limite de réponse est affichée dans votre dossier en face de la proposition d'admission.

> Si un candidat ne répond pas avant la date limite, la proposition d'admission concernée est perdue et proposée, dès le lendemain matin, au candidat suivant sur la liste d'attente

> Dans ce cas, le candidat reçoit un mail lui demandant d'indiquer dans un délai de 3 jours s'il souhaite converser les autres vœux qu'il a toujours en attente

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il doit en même temps indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (à partir du 30 juin, pour accélérer le processus en fin de phase principale, les vœux en attente pourront être maintenus mais devront être classés par ordre de préférence)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**.
 - En faisant le choix de la proposition qui a sa préférence, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - S'il hésite, il peut accepter une proposition et, pour celles dont les dates limites ne sont pas arrivées à échéance, il peut choisir l'option « Réfléchir » en attendant
- Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'à la fin de la phase principale en fonction des places libérées par d'autres candidats

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 1^{er} juin 2023, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Pour chaque vœu en liste d'attente, vous pouvez consulter :

Des informations sur la liste d'attente :

Votre **position dans la liste d'attente** qui évolue en fonction des désistements des autres candidats.

Des informations sur le classement établi par la formation

- Votre position **dans le classement** de la formation (position fixe)
- La **position dans le classement du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission cette année**, au moment où le dossier est consulté
- La **position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission l'année dernière en 2022** (quand l'information est disponible)

Conseil : comparez votre position dans le classement et celle du dernier candidat admis en 2022 pour estimer vos possibilités d'être admis

UN EXEMPLE POUR BIEN COMPRENDRE

Au 1^{er} juin

Sophie a reçu une réponse positive de la formation **A**, mais elle est en liste d'attente.
Qu'est-ce que cela signifie ?

20 places disponibles dans la formation

Les 20 premiers candidats du classement ont reçu une proposition d'admission

Position dans le classement du dernier candidat à avoir reçu une proposition d'admission au 1^{er} juin

Position de Sophie dans le classement de la formation: **30** et Position dans le classement du dernier candidat qui a reçu une proposition en 2022 : 250

Classement de la formation A		
1	Paul	reçoit une proposition d'admission
2	Élise	reçoit une proposition d'admission
3	Laïla	reçoit une proposition d'admission
4	David	reçoit une proposition d'admission
5	Celia	reçoit une proposition d'admission
6	Romain	reçoit une proposition d'admission
7	Kais	reçoit une proposition d'admission
8	Julien	reçoit une proposition d'admission
9	Valérie	reçoit une proposition d'admission
10	Martin	reçoit une proposition d'admission
11	Hélène	reçoit une proposition d'admission
12	Guillaume	reçoit une proposition d'admission
13	Aurélia	reçoit une proposition d'admission
14	Valentin	reçoit une proposition d'admission
15	Émilie	reçoit une proposition d'admission
16	Adèle	reçoit une proposition d'admission
17	Jules	reçoit une proposition d'admission
18	Clémentine	reçoit une proposition d'admission
19	Mathilde	reçoit une proposition d'admission
20	Maud	reçoit une proposition d'admission
21	Mickaël	est en liste d'attente
22	Marie	est en liste d'attente
23	Hugo	est en liste d'attente
24	Élise	est en liste d'attente
25	Steven	est en liste d'attente
26	Gabriel	est en liste d'attente
27	Emma	est en liste d'attente
28	Inès	est en liste d'attente
29	Maël	est en liste d'attente
30	Sophie	est en liste d'attente
31	Zoé	est en liste d'attente
32	Maxime	est en liste d'attente
33	Laïla	est en liste d'attente
34	Nino	est en liste d'attente
35	Inès	est en liste d'attente
36	Amir	est en liste d'attente
37	Enzo	est en liste d'attente
...
400	...	380

Liste d'attente

Position de Sophie dans la liste d'attente : **10^e sur 380**

Au 4 juin

Les candidats ont répondu aux propositions envoyées par la formation **A** le 1^{er} juin.
Voici comment la situation de Sophie a évolué :

11 candidats ont accepté la proposition d'admission et 9 l'ont refusé

Sur les 20 places que propose la formation, 9 sont à nouveau disponibles

9 nouveaux candidats reçoivent une proposition d'admission

Position du dernier candidat à avoir reçu une proposition d'admission au 4 juin

5 candidats en liste d'attente ont renoncé à leur vœux en attente.

La liste d'attente a évolué, Sophie reçoit donc une proposition d'admission le 4 juin

Classement de la formation A		
1	Paul	a refusé cette proposition d'admission
2	Élise	a accepté cette proposition d'admission
3	Laïla	a accepté cette proposition d'admission
4	David	a accepté cette proposition d'admission
5	Celia	a refusé cette proposition d'admission
6	Romain	a refusé cette proposition d'admission
7	Kais	a accepté cette proposition d'admission
8	Julien	a refusé cette proposition d'admission
9	Valérie	a accepté cette proposition d'admission
10	Martin	a refusé cette proposition d'admission
11	Hélène	a refusé cette proposition d'admission
12	Guillaume	a accepté cette proposition d'admission
13	Aurélia	a accepté cette proposition d'admission
14	Valentin	a accepté cette proposition d'admission
15	Émilie	a refusé cette proposition d'admission
16	Adèle	a accepté cette proposition d'admission
17	Jules	a refusé cette proposition d'admission
18	Clémentine	a accepté cette proposition d'admission
19	Mathilde	a refusé cette proposition d'admission
20	Maud	a accepté cette proposition d'admission
21	Mickaël	a renoncé à ce vœux en attente
22	Marie	reçoit une proposition d'admission
23	Hugo	reçoit une proposition d'admission
24	Élise	a renoncé à ce vœux en attente
25	Steven	a renoncé à son vœux en attente
26	Gabriel	reçoit une proposition d'admission
27	Emma	reçoit une proposition d'admission
28	Inès	reçoit une proposition d'admission
29	Maël	reçoit une proposition d'admission
30	Sophie	reçoit une proposition d'admission
31	Zoé	reçoit une proposition d'admission
32	Maxime	a renoncé à ce vœux en attente
33	Laïla	reçoit une proposition d'admission
34	Nino	a renoncé à ce vœux en attente
35	Inès	est en liste d'attente
36	Amir	est en liste d'attente
37	Enzo	est en liste d'attente
...
400	...	366

Liste d'attente

A partir du 30 juin 2023 : classer ses vœux en attente de la phase principale par ordre de préférence

Objectif : au moment où les formations sont toutes à peu près remplies, accélérer le processus final de choix pour réduire le sentiment d'attente et permettre aux candidats sans proposition d'en recevoir une plus rapidement

Qui est concerné : tous les candidats de la phase principale qui ont toujours des vœux en attente au 30 juin (avec ou sans proposition d'admission acceptée) et qui souhaitent les conserver (en tout ou partie) pour la fin de la phase principale.

➤ **Pour les candidats qui auront déjà accepté une proposition d'admission, elle leur reste bien-sûr acquise et ils n'auront aucune action à faire pour la conserver.**

Quand : entre le 30 juin et le 3 juillet 2023. Les candidats concernés recevront des informations et rappels par mail et sms.

Les vœux non classés dans cette période seront définitivement supprimés.

Comment classer ses vœux en attente de la phase principale ?

> **En se connectant à son dossier entre le 30 juin et le 3 juillet 2023 (23h59, heure de Paris)**

➤ le candidat sélectionne et classe par ordre de préférence uniquement les vœux en attente qu'il souhaite conserver.

➤ Les formations n'auront jamais accès à votre classement.

> **Si un candidat reçoit une proposition d'admission pour un vœu en attente classé :**

➤ Il peut choisir d'accepter ou de refuser cette proposition.

➤ Tous les vœux qui viennent après dans son classement sont supprimés.

Par exemple : s'il reçoit une proposition d'admission relative à son vœu classé en 1^{er}, ses vœux en position 2, 3, 4 (etc.) seront supprimés. S'il avait déjà accepté une proposition, il devra choisir entre la nouvelle proposition et celle précédemment acceptée.

La réponse « **candidature retenue sous réserve de contrat** » signifie que votre candidature a été sélectionnée et que pour être effectivement admis vous devez avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La proposition d'admission n'est déclenchée qu'après enregistrement du contrat signé sur parcoursup par le CFA.

>> Faire ses recherches d'employeur sans tarder en consultant :

- Le site **La bonne alternance** **depuis votre dossier** pour trouver les entreprises qui recrutent régulièrement des apprentis
- **Nos conseils** pour trouver un employeur sur **Parcoursup.fr**

Les CFA et les établissements qui vous intéressent doivent également vous aider, **vous pouvez les contacter directement.**

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 1^{er} juin 2023** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 15 juin au 14 septembre 2023** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions d'admission dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1^{er} juillet 2023** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

> Quand ?

- Du **15 juin au 14 septembre 2023**
- Une réelle opportunité : en 2022, près de 74 000 candidats ont reçu une proposition d'admission dans une formation de leur choix.

> Pour qui ?

- En priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission
- Les autres candidats concernés par la phase complémentaire

> Comment formuler des vœux ?

- Accès à la phase complémentaire à partir du dossier Parcoursup
- Une actualisation quotidienne des formations ayant des places disponibles
- **10 vœux maximum** pour des formations sélectives ou non sélectives
- Quelques règles spécifiques pour la formulation des vœux en phase complémentaire

> Quelles réponses des formations ?

Les formations sélectives : **Oui** ou **Non**

Les formations non sélectives : **Oui** ou **Oui-Si**

> Dans quels délais les formations répondent-elles ?

Délai de réponse de 8 jours maximum

La pause estivale : du 14 juillet 2023 et 23 août 2023

> Dans quels délais répondre aux propositions d'admission ?

Une alerte (mail et sms) lorsqu'une proposition arrive

→ pour une proposition reçue entre le 15 juin et le 23 août 2023 : vous avez 2 jours pour répondre

→ pour une proposition reçue entre le 24 août et le 14 septembre 2023 : vous avez toute la journée pour répondre

> La possibilité de demander le réexamen de votre dossier dès le 1^{er} juin 2023

Si vous ne trouvez pas de formation compatible avec votre situation ou vos besoins particuliers et que cela justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée

Demande motivée à faire au recteur via la rubrique « contact » de votre dossier

> Anticiper la rentrée dans l'établissement choisi : la fiche de liaison

La fiche de liaison vous permet d'indiquer à votre futur établissement les aménagements dont vous avez éventuellement bénéficié pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.

Nouveauté 2023 : une fois que vous avez accepté une formation de manière définitive, vous pouvez demander à la plateforme de transmettre directement la fiche de liaison au référent handicap de votre futur établissement

Fin de la phase d'admission principale : le 7 juillet 2023 (23h59 heure de Paris)

Que signifie la fin de la phase principale ?

- Les formations sont complètes, les listes d'attente n'évoluent plus.
- **Le 8 juillet**, tous les vœux en attente qui auront été conservés et classés par les candidats seront automatiquement archivés dans leur dossier.

Ainsi, si une place venait à se libérer de manière exceptionnelle pendant l'été (suite au désistement d'un candidat admis), elle sera proposée au 1^{er} candidat sur la liste d'attente.

Le répondeur automatique pour partir l'esprit tranquille pendant l'été :

Les candidats qui ont choisi d'archiver des vœux en attente peuvent recevoir exceptionnellement une proposition d'admission pendant l'été. Ils pourront activer le répondeur automatique.

Dès qu'une proposition leur est faite, le répondeur automatique l'accepte à leur place.

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.



DES QUESTIONS